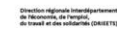




Atelier Achats Responsables

29 juin 2021

Les programmes MAPCE et MACS sont soutenus et financés par :



Programme

10h – 11h : Parole au Médiateur des entreprises

- **Présentation du Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables (RFAR)**

Françoise Odolant, Responsable du pôle Acheteurs, Chartes et Labels - Médiateur des entreprises - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

- **Témoignage d'un acheteur public labellisé**

Laurence Matringe et Séverine Caracas, Haropaport

- **Présentation du guide « Les marchés publics au service de la relance économique des entreprises - Rebondir avec les marchés publics »**

Nicolas Mohr, Directeur Général - Médiateur des entreprises - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance

- **Questions/Réponses**

11h – 12h : Les achats publics circulaires

- **Présentation des enjeux réglementaires et juridiques**

François Curan, Juriste au GIP Maximilien

- **Programme d'accompagnement de la Mission Achats Publics Circulaires et Environnementaux**

Manon Porquet, Cheffe de projet MAPCE au GIP Maximilien

- **Témoignage d'un acheteur public engagé dans une démarche d'économie circulaire**

Elise Hehn, Cheffe de service Commande Publique de la Ville de Sceaux

- **Questions/Réponses**

Présentation

LE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES

1. Qu'est-ce que la Médiation des entreprises ?

a. Pourquoi la Médiation des entreprises ?

Un enjeu humain

Permettre la création d'un climat de confiance grâce à l'instauration d'un dialogue entre acteurs économiques

Un enjeu économique

Connaître et comprendre ses partenaires pour établir des relations d'affaires équilibrées et pérennes

Un enjeu d'avenir

Accompagner les acteurs économiques sur des sujets variés en étendant son champ de compétences et en développant de nouveaux outils

Deux types d'action

- **Mission de « réparation » à court terme** : aider les entreprises concernées par un conflit à trouver une solution adaptée.
- **Rôle « d'animation »** : améliorer dans la durée les relations clients/fournisseurs en transformant les pratiques

Dispositif public

- Rapide
- Confidentiel
- Gratuit

3 objectifs

- Restaurer la confiance
- Transformer les pratiques
- Stimuler l'innovation

2 domaines

- Secteur public
- Secteur privé

b. Présentation de la Médiation des entreprises

La Médiation des entreprises est un service public qui vise à aider à résoudre les différends entre acteurs économiques, de façon rapide et amiable.

Dans trois médiations sur quatre, les deux parties trouvent, elles-mêmes, leur solution, formalisée par un protocole d'accord grâce à l'intervention d'un médiateur.

Tout type d'acteur économique peut faire appel à la Médiation des entreprises :

- Entreprises : TPE, PME, ETI, grands groupes, artisans, auto-entrepreneurs, professions libérales...
- Administrations centrales, établissements publics de l'Etat, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale...
- Associations employeuses

2. Le Médiateur au contact des acteurs économiques

a. Un dispositif public ouvert à tout acteur économique

LE MÉDIATEUR

Ni juge, ni arbitre, ni conciliateur, ni expert, ni « sauveur » mais facilitateur qui :

- Est formé, neutre, impartial et indépendant
- Applique un processus structuré en toute confidentialité
- Contribue à ce que les « médiés », volontaires, trouvent eux-mêmes une solution négociée, satisfaisante, réaliste et pérenne

5 GRANDS PRINCIPES

- CONFIDENTIALITÉ
- NEUTRALITÉ
- INDÉPENDANCE
- IMPARTIALITÉ
- LOYAUTÉ

1 SPÉCIFICITÉ

- GRATUITÉ

3 MODES DE SAISINE

- **Médiation individuelle** : une entreprise entre seule en médiation vis-à-vis d'un client, fournisseur ou service public.
- **Médiation collective** : le médiateur peut intervenir à la demande d'un syndicat ou d'une fédération professionnelle. Il est également possible que plusieurs entreprises rencontrant les mêmes difficultés se groupent pour déposer un dossier de médiation.
- **Médiation de branche/filière** : une branche professionnelle contre une autre branche ou au sein d'une même filière.

b. Comment saisir la Médiation des entreprises ?

Une démarche simple et autonome

L'acteur ou les acteurs économiques concernés initient la procédure de leur côté.

La saisine s'effectue uniquement en ligne, rapidement et en toute confidentialité sur www.mediateur-des-entreprises.fr

En amont d'une saisine, vous pouvez poser des questions via le formulaire de contact disponible sur le site internet.

Une réponse vous sera donnée par téléphone ou courriel dans les jours qui suivent.

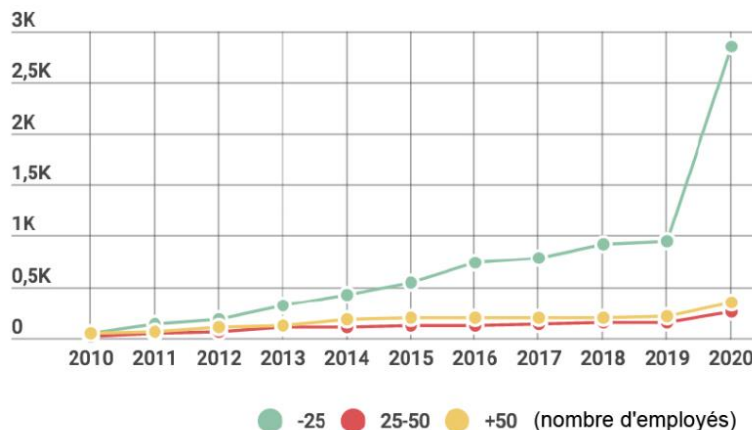
[Saisir le Médiateur](#)

[Écrire au Médiateur](#)

c. Quelques chiffres

Les saisines se sont multipliées en 2020, provenant essentiellement des entreprises de moins de 25 salariés :

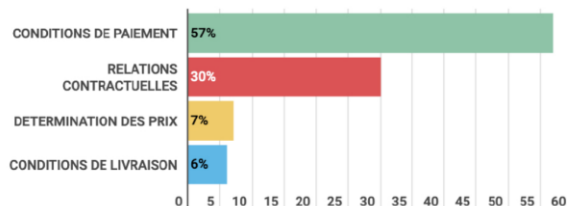
Saisines par taille d'entreprises (80% très petites entreprises)



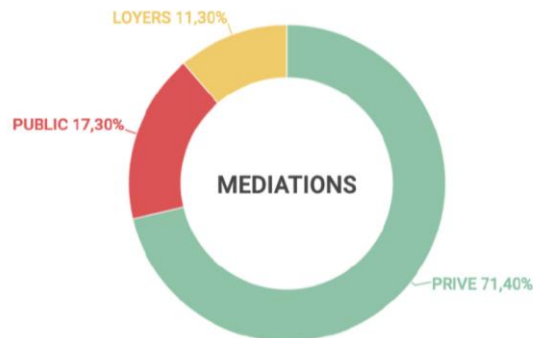
d. Quelques chiffres

En 2020, les médiations effectuées couvrent plusieurs domaines :

Types de médiations (hors loyers)



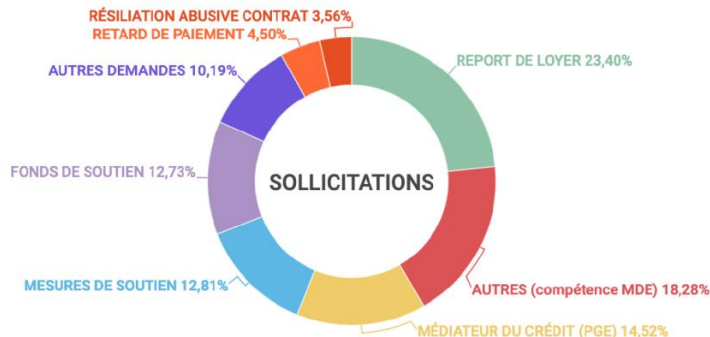
Répartition de la nature des médiations en 2020



e. Quelques chiffres

L'année 2020 a été marquée par une hausse importante des sollicitations du Médiateur.
6 075 sollicitations ont été traitées, émanant des secteurs les plus touchés par la crise : l'hôtellerie-restauration (20,3%), le commerce (16,9%), ou encore les services aux particuliers (10%).

Répartition des sollicitations par motif



3. La charte et le label « Achats responsables »

a. Charte « Relations fournisseurs responsables »

Objectifs

- ✓ **Construire une relation équilibrée** et durable entre les grandes entreprises et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chaque partie.
- ✓ Introduire un **changement culturel** profond sur le long terme à travers 10 engagements à respecter.
- ✓ S'engager à **privilégier la médiation** et à désigner un médiateur interne

Intérêts

- ✓ Faire savoir et officialiser sa volonté de s'inscrire dans une **relation partenariale, fondée sur le «gagnant-gagnant»** avec ses fournisseurs.
- ✓ Désigner un **pilote de la charte** pour coordonner le plan de progrès.
- ✓ Une vraie communauté et le partage de bonnes pratiques (GT, guides etc.)

Créée en 2010 en partenariat avec le
CNA
+ 2100 signataires du secteur privé et
public

b. Label « Relations fournisseurs et achats responsables »

- S'inscrit dans le prolongement et la mise en application des 10 engagements pour des achats responsables définis par la *Charte des Relations fournisseurs responsables*
- S'adosse à la norme internationale de recommandations ISO 20400 Achats responsables - lignes directrices
- Vise à distinguer les entreprises françaises et opérateurs publics ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.
- Premier label en la matière, il est remis par les pouvoirs publics et avec le soutien du ministre. Il est attribué pour une période de trois ans.
- Ouvert aux TPE et PME depuis octobre 2017



- ✓ Une évaluation préalable est menée par un organisme d'évaluation « tierce partie » agréé par la Médiation des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA)
- ✓ 60 labellisés

c. Rapport d'évaluation pour le développement du label RFAR

- **Une conviction :**

- L'approche de la RSE via la fonction achat des acteurs économiques publics et privés est de nature à contribuer à la diffusion de la performance dans les chaînes d'approvisionnement.

- **Une mission :**

- Confiée Mme Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance fin novembre 2020 à M. Pierre Pelouzet, Médiateur des entreprises, avec trois axes prioritaires :
 - a) **labellisation à large échelle** des acteurs publics et privés et de leurs chaînes d'approvisionnement ;
 - b) **articulation avec les autres dispositifs en matière de RSE** (déclaration de performance
 - extra-financière, devoir de vigilance, sociétés à mission, etc.) ;
 - c) **label reconnu par l'Etat**

d. 39 propositions, dont :

- maintenir **un seul label RFAR**, robuste et exigeant et en faciliter l'accès en intégrant une graduation de la maturité des pratiques (**bronze, argent et or**) (proposition 2)
- l'exemplarité et effet d'entraînement de l'achat public : viser l'objectif de **80 % des achats de l'Etat labellisés d'ici fin 2022** (cf proposition 3) , inscription du label dans le PNAD 2021-2025 et les SPASER, diffusion de ce parcours des achats responsables auprès des établissements publics de l'Etat, des entreprises à capitaux publics en liaison avec l'APE, et du secteur hospitalier
- faire figurer dans les dossiers de consultation **une clause d'information incitative**, invitant à s'engager dans le parcours de la charte au label (cf clause mise en place au Ministère des Armées) (proposition 7)
- d'ici la fin de l'année, mettre à disposition des acheteurs publics un **guide pratique** du label RFAR (cf proposition 11)
- un **outil d'autodiagnostic** via une plateforme dédiée (cf proposition 20)

Démarche engagée par
HAROPA PORT-Paris



L' (ex) Port autonome de Paris

- **Etablissement public de l'Etat créé en 1968**
- **1er port fluvial en France et 2ème en Europe,**
- Mission: développement du trafic fluvial grâce à la création, l'entretien et l'exploitation commerciale de 70 ports en Ile- de-France.
- Un siège et 4 agences maillant le territoire d'Ile de France
- Devenu depuis le 1^{er} juin 2021, la direction territoriale de Paris d'HAROPA Port, le nouvel établissement public regroupant les ports de Paris, du Havre et de Rouen



Avec un réseau francilien étendu composé de 70 sites portuaires dont 6 plateformes multimodales, HAROPA - Ports de Paris offre à la métropole les conditions d'un développement vertueux.

Volume d'achats

- 62M€
- 130 marchés notifiés en 2019 (dont 56 marchés subséquents).
- Environ 300 marchés en cours d'exécution (hors marchés subséquents)
- CA de 106,7 M€ en 2020 (111,4M€ en 2019)

Label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables »

- Volonté politique forte de la présidente du Conseil d'Administration
- Démarche interne pour se doter d'une stratégie sur les achats
- Signature en juillet 2019 de la charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables »,
- Elaboration d'un plan d'actions achats responsables
- Premier port français à avoir obtenu ce label en 2020
- Label valable 3 ans avec audit chaque année

Les éléments clés de la stratégie

- Une fonction stratégique et innovante,
- Professionnalisation de la fonction achat
- Garantir la performance des achats,
- Une relation durable et équilibrée avec nos fournisseurs,
- Intégrer les enjeux sociétaux et environnementaux,
- Assurer la sécurité juridique de l'établissement et des intervenants participant à l'acte d'achat.

Relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

- 67% des marchés du port attribués à des PME: stratégie d'allotissement adaptée, mesures de simplification et à la dématérialisation du processus achat,
- 76% marchés en 2019 attribués à des entreprises et filières locales: soutien de l'écosystème industriel des plateformes portuaires composant l'établissement et au développement économique de l'Île-de-France et de la Normandie.
- Relation durable qui passe par:
 - un cadre contractuel équilibré,
 - Des délais de paiement permettant de garantir la santé financière des fournisseurs et plus particulièrement des PME. 19,5 jours en 2019

Relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

Avantages: nombre important de titulaires sortants qui se représentent lors du renouvellement des marchés récurrents (61% des marchés récurrents notifiés en 2019 attribués à un titulaire sortant) alors que beaucoup de projets en Ile de France et donc de tension parfois.

Objectif 2020-2023: rencontre régulières avec les fournisseurs (suivi des marchés), dispositif de médiation interne (Directrice du Développement Domanial) et accroissement des actions de communication et de pédagogie à destination des PME locales.

Renforcement des enjeux environnementaux et sociétaux

- Axes prioritaires de l'établissement en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale:
 - mission de développement de modes de transport alternatifs à la route
 - Maîtriser les impacts et risques environnementaux des ports et améliorer l'acceptabilité
 - Développer et entretenir le lien social en renforçant le dialogue avec les territoires et le soutien aux activités d'intérêt général.
- La politique achat est un outil majeur pour une meilleure prise en compte du développement durable avec en 2019, 69% des marchés notifiés comportant des dispositions environnementales.
- Objectif sur 2020-2023 de maintien de ce niveau d'exigence environnementale doublé d'un objectif de 25 % de marchés comportant une disposition sociale.

Plan d'action initial

Axe 1- Gouvernance et pilotage



- 1- Construire la fonction achat avec l'ensemble des parties prenantes
- 2- Suivre et évaluer la politique achat du port
- 3- Etendre les principes de déontologie à l'ensemble des acteurs de l'achat

Axe 2- Relation fournisseur



- 4- Simplifier l'accès et les modalités de participation aux achats du port
- 5- Faire des TPE/PME et des ETI les principaux bénéficiaires des achats du port
- 6- Piloter la relation avec les fournisseurs du port

Plan d'action initial

Axe 3- Professionnalisation



7- Etudier le marché lors du processus de définition des besoins

8- Rationnaliser les achats du Port

9- Capter le potentiel d'innovation au sein des achats du port

Axe 4- Environnement / Social



10- Produire, aménager et construire de manière durable sur le territoire du port

11- Impulser la prise en compte du volet social dans la politique achat du port

Ce qui est déjà mis en place

Axe 1

- Fonction achat développée avec le partage des bonnes pratiques entre les acheteurs
- Actions en termes de de déontologie dont la mise en place d'une clause depuis un mois

Axe2

- Communication plus poussée sur les intentions d'achats
- Clauses financières adaptées selon la taille des entreprises
- Bonne relation avec nos fournisseurs

Axe 3

- Meilleure définition des besoins
 - Fiche d'expression de besoin
 - Retour d'expérience

Axe 4

- Intégration de critères environnementaux au sein des marchés
- Identification d'un marché qui se prête à l'insertion des clauses sociales

La suite

- Objectif de conservation du label et de mise en œuvre du plan d'action,
- Contexte de fusion: échanger avec nos collègues du siège et des directions territoriales du Havre et de Rouen pour conserver le label et nous engager dans le cadre d'une amélioration continue,
- Un secrétariat général au niveau du siège avec une direction des achats pour partager une vision stratégique et des directions territoriales au plus près du terrain et des territoires

MERCI DE VOTRE ATTENTION

4. La commande publique

a. Action d'accompagnement et de pédagogie auprès des acteurs économiques

Deux types d'action :

- Résolution des différends dans le domaine de la commande publique.
- Réalisation des guides pédagogiques à destination des chefs d'entreprise et acheteurs publics.
- Ces outils didactiques, sont réalisés en collaboration avec la CPME, le Medef, l'U2P, les CCI, les CMA.
- Tous ces documents sont disponibles sur le site du Médiateur des entreprises : www.mediateur-des-entreprises.fr

A ce jour, trois guides ont été publiés :

- « Chefs d'entreprise : osez la commande publique », avril 2019.
- « Marchés publics inférieurs à 40 000 € H.T. Moins de formalités, plus d'opportunités ! », février 2020.
- « Les marchés publics au service de la relance économique des entreprises », mai 2021.

b. « Les marchés publics au service de la relance économique » : un guide à destination des entreprises et des acheteurs publics

- Ce guide est le fruit d'un travail collaboratif avec la Direction des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie.
- Le guide bénéficie également de l'appui et de la diffusion de la CPME, du Medef, de l'U2P, des CCI et des CMA.
- Parmi les mesures phares décrites dans le guide :
 - des seuils réévalués pour des marchés publics plus simples,
 - des assouplissements pour candidater,
 - des mesures pour favoriser l'accès des TPE/PME,
 - des avances simplifiées.

C. Guide en version interactive sur le site du Médiateur des entreprises <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/achat-public>

Le guide en 6 parties



1. Les marchés ce n'est pas si compliqué !



2. Des seuils réévalués pour des marchés publics plus simples



3. Des assouplissements pour candidater



4. Des mesures pour favoriser l'accès des TPE/PME



5. Des avances simplifiées et plus avantageuses pour les entreprises



6. Vous accompagner

Vos questions

Atelier Achats Responsables

29 juin 2021

Les programmes MAPCE et MACS sont soutenus et financés par :



Direction régionale et
interdépartementale
des transports et
de l'énergie
Île-de-France



Direction régionale interdépartementale
de l'équipement, du logement,
du travail et des entreprises (DRETEP)





Éléments introductifs

De la clause à la clause environnementale

Commande publique = Satisfaction d'un besoin + Titre onéreux

- *Dedans* : Marchés publics, concession, délégation de service public, marché de partenariat etc.
- *Dehors* : Contrats de subventionnement, appel à projet

Les trois grands types de prestation

- Travaux
- Services

Les techniques d'achat

- Concours
- Accord-cadre
- Système d'acquisition
- Etc.

Principes fondamentaux de la commande publique et clauses sociales

- **Transparence des procédures**
 - Critères de notation et pondération connus par tout le monde
- **Liberté d'accès**
 - Critères non discriminants
- **Egalité de traitement**
 - Même niveau d'information pour toutes les entreprises

Pluralité des objectifs poursuivis par la commande publique

- **Value for money, développement durable, orientation de l'activité économique , soutien / relance de l'activité économique etc.**

3 piliers du développement durable

Mettre en valeur l'environnement, le progrès social et/ou favoriser le développement économique.

- Développement d'une zone économique
- Intégration sociale de publics éloignés de l'emploi, répartition du travail
- Respect / protection des écosystèmes de production de la prestation



I) Quel cadre juridique pour l'achat circulaire et environnemental ?

Cadre juridique de l'achat circulaire et environnemental

Cadre international et européen

Cadre international	Cadre européen
➤ Convention cadre des NU. 1992 ➤ Protocole de Kyoto. 1997 ➤ Conférence de Doha. 2012 ➤ Accords de Paris. 2016 ➤ Agenda 2030.2015	➤ Paquet "climat-énergie" de la Commission européenne.2008 comprenant quatre directives

Cadre juridique de l'achat circulaire et environnemental

Cadre interne

- Principes constitutionnels
 - La charte de l'environnement (art 6 de la Constitution) : un **droit opposable** au développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques
 - Incitation des acheteurs publics à montrer «l'exemple »
 - Les acheteurs publics ne sont pas des consommateurs ordinaires. Ils mettent en œuvre une **conduite politique**.
- Socle législatif
 - LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
 - PNAAPD ;
 - Feuille de route pour l'économie circulaire ;
 - Co de l'environnement, art. L. 110-1 III. (Changement climatique, biodiversité, cohésion sociale, etc.)



II) Dimension environnementale dans la définition du besoin

Dimension environnementale à la définition du besoin

L. 2111-1 CCP

- La définition des besoins prend en compte « des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale

»

L.2111-3 et D.2111-3 CCP

- Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables
- Obligation de mise en place dès lors que le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions €HT

Dimension environnementale à la définition du besoin

- Double dimension du besoin :
 - Traduction dans les spécifications techniques
 - Prestation proprement achetée
- Rôle d'un coordinateur éventuellement :
 - Sourcing, formulation du besoin etc.

Dimension environnementale à la définition du besoin

- Importance d'un sourcing pertinent :
 - Connaissance de l'existence d'une offre ;
 - Connaissance des délais ;
 - Préparer un tissu économique à la sollicitation
 - Etc. ;
- En pratique :
 - Qui ?
 - Clients, fournisseurs...
 - Comment ?
 - Visioconférence, audition etc.
 - Etablir un des CR ou PV selon besoin de formalisme ;
 - Mettre fin aux opérations de sourcing au moins 1 mois avant le lancement de la consultation
- Voir le [guide pratique du sourcing](#) ;

Dimension environnementale à la définition du besoin

- Une définition pertinente du besoin au regard des exigences environnementales s'inscrit dans une démarche plus globale de prise en compte de l'environnement dans une stratégie d'achat responsable

Dimension environnementale à la définition du besoin

Enjeux de la politique d'achat

La politique Achat consiste à définir des « *Orientations et intentions générales, relatives aux achats et approvisionnements, d'un organisme, telles qu'elles sont formulées par la direction de l'organisme acheteur* ».

- La politique d'achat est la feuille de route du Directeur Achats, la définition des priorités d'achats en fonction des activités de la Collectivité . * fascicule X 50-128 AFNOR

Dimension environnementale à la définition du besoin

Selon le droit communautaire :

« Accroître l'efficacité de la dépense »,

« Permettre aux acheteurs de mieux utiliser l'instrument des marchés publics au soutien d'objectifs sociétaux communs, par exemple protéger l'environnement, veiller à une meilleure utilisation des ressources et à une plus grande efficacité énergétique, lutter contre le changement climatique, promouvoir l'innovation, l'emploi et l'inclusion sociale et assurer les meilleures conditions possibles pour l'offre de services sociaux de grande qualité...»



Dimension environnementale à la définition du besoin

- Zoom sur les objectifs d'une stratégie achat :
 - Création de valeur, réduction des coûts directs et du TCO
 - Maîtrise des délais
 - Développement durable
 - Maîtrise des risques
 - Amélioration de la qualité en évitant la sur-qualité



III) Dimension environnementale par la réservation

Dimension environnementale par la réservation

- Le code de la commande publique mentionne la réservation en matière sociale
 - ESS
 - SIAE
- Réservation indirecte en matière environnementale via ces entreprises
 - Exemples : RéaVie, CoRecyclage etc.



IV) Les marchés publics globaux de performance

Marchés publics globaux de performance

L. 2171-3 CCP et R. 2171-3 CCP



Le marché global de performance associe l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Ces objectifs sont définis notamment **en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.**

Le marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables.



Pour attribuer le marché global de performance, l'acheteur se fonde sur une pluralité de critères parmi lesquels figurent le critère du coût global ainsi qu'un ou plusieurs critères relatifs aux objectifs de performance définis en fonction de l'objet du marché.



V) Dimension environnementale dans la définition des conditions d'exécution

Dimension environnementale dans l'exécution

A) Spécifications techniques : attention au lien avec l'objet du marché



des caractéristiques insérées dans le cahier des charges : norme ISO, écolabel (français, européen), eco-

lien avec l'objet du marché :
prestation effectivement livrée à l'acheteur et non pas process général de l'entreprise

Dimension environnementale dans l'exécution

B) Spécifications techniques et conditions d'exécution

- Art. R. 2111-7 => Référence à un procédé ou une provenance particulière
- Art. R. 2111-8 => Référence à des normes techniques ou des fonctionnalités et performances
- Art. R. 2111-9 => Mention « ou équivalent » en cas de référence à des normes ou documents
- Art. R. 2111-10 => Précision des spécifications exprimées en termes de performance ou d'exigences fonctionnelles
- Art. R. 2111-11 => Preuve de la conformité à une norme

Dimension environnementale dans l'exécution

B) Spécifications techniques et conditions d'exécution

=> Le cas du recours aux labels

- Art. R. 2111-12 et Art. R. 2111-13 Définition d'un label
- Art. R. 2111-14 Caractéristiques d'un label
- Art. R. 2111-15 Label particulier et lien avec le marché
- Art. R. 2111-16 Conditions d'acceptation d'autres labels que le label particulier exigé
- Art. R. 2111-17 Preuve de l'équivalence des offres aux caractéristiques d'un label imposé

Introduction en condition d'exécution de l'environnement ecolabel dans le cahier des charges

Zoom sur les conditions d'exécution avec des ecolabels

1^{er} cas : il existe un ecolabel officiel (NF Environnement ou Ecolabel européen notamment) dans la catégorie de produits recherchée



L'offre de produits ecolabellisés ou présentant des caractéristiques équivalentes est-elle suffisante pour permettre une mise en concurrence ?

NON

OUI

Exiger des produits titulaires de l'ecolabel ou présentant des caractéristiques équivalentes

2^{ème} cas : il n'existe pas d'ecolabel



Se reporter à des caractéristiques environnementales génériques appropriées au type de produit pour établir les spécifications techniques (voir annexe)

Un nombre suffisant d'entreprises doit être en mesure de satisfaire aux caractéristiques environnementales

Passeport éco-produit ADEME (01.47.65.20.61)
D'après Ministère écologie et Développement Durable
(intégration de l'environnement dans la commande publique)
version juin 2003

Zoom sur le contrôle des conditions d'exécution environnementales

Ex clause ADEME

 : ainsi dans le CCTP, des exigences de développement durable relatives aux modalités de livraison des fournitures ou d'exécution des travaux et services peuvent être introduites.

Ex de rédaction : **"Pendant l'exécution du marché et durant la période de garantie, le titulaire s'engage à apporter, sur demande de la Collectivité, la preuve que les produits à base de bois utilisés ou fournis répondent aux spécifications de gestion durable des forêts fixées dans le cahier des charges..." ou "répondent aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail sur le travail des enfants"**

Expression des besoins qualitatifs pour la rédaction du cahier des charges

les performances ou exigences
fonctionnelles

les qualités environnementales et
économiques

Spécifier le besoin final,
pas les moyens pour y
arriver

Demander des variantes
(écologiques)

par référence

à un éco-label

- ⇒ approprié à l'objet du marché
- ⇒ établi sur des bases scientifiques
- ⇒ adopté collectivement
- ⇒ accessible à toutes les parties intéressées

ou

tout moyen de preuves approprié
fourni par le candidat

Oblige les entreprises à
"concevoir des produits en
tenant compte de son
devenir en fin de vie et
donc prévoir le moindre
sous ensemble ou élément
qui le compose pour que
ce produit soit le plus
facile à recycler"
= ECO CONCEPTION

Exemple : chauffage des bureaux à
température constante 20°C... et laisser
aux entreprises le soin de proposer des
solutions !

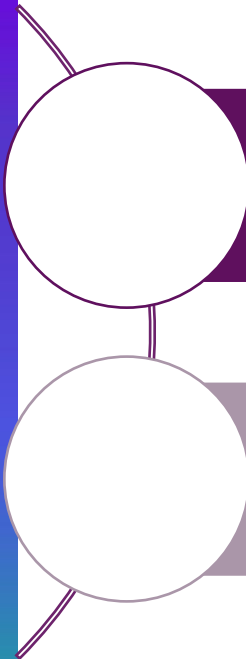


Dimension sociale dans l'appréciation

Dans l'appréciation des candidatures

Dimension environnementale de l'appréciation

Appréciation des candidatures



L.2142-1 CCP => focus sur la capacité de l'entreprise à exécuter la prestation

L'absence regrettable d'interdiction de soumissionner visant des infractions environnementales

Dans l'appréciation des offres

Dimension environnementale dans l'appréciation

Appréciation des offres

L. 2152-7 et -8

- Offre économiquement la plus avantageuse
- Lien avec l'objet du marché

R.2152-7

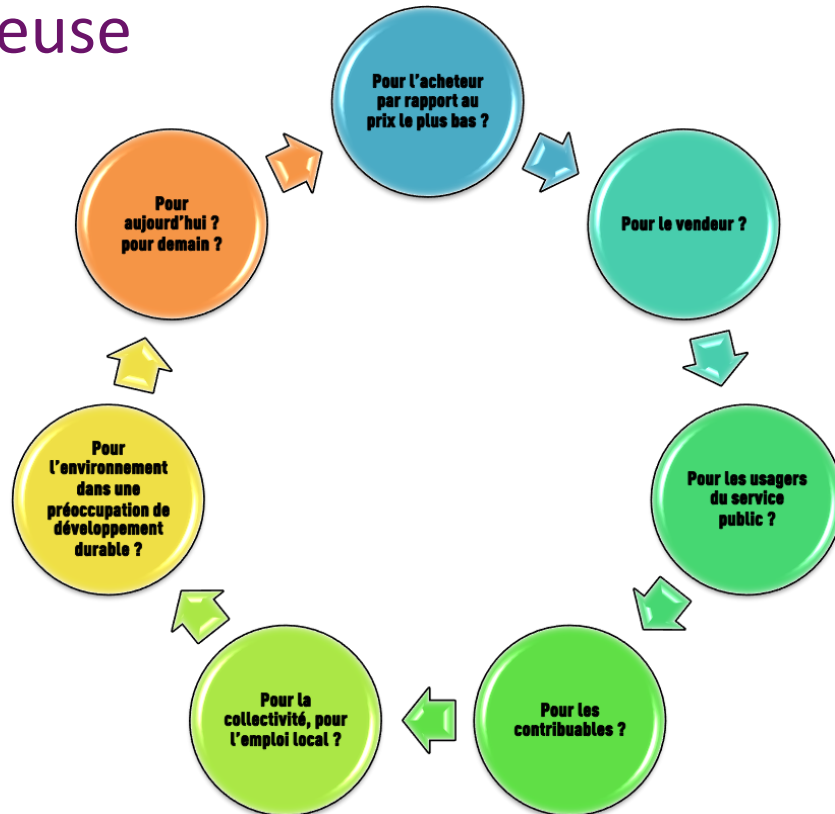
- Critère unique ou multiplicité de critères dont notamment:
qualité (ex: bien-être animal, coût du cycle de vie),
délais
d'exécution,
organisation etc.

ZOOM sur la décision Nantes Métropole (25/05/2018, n° 417580)

« Considérant qu'il résulte de ces dispositions que si l'acheteur peut, pour sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse, mettre en oeuvre des critères comprenant des aspects sociaux, c'est à la condition, notamment, qu'ils soient liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution ; qu'à cet égard, des critères à caractère social, relatifs notamment à l'emploi, aux conditions de travail ou à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté, peuvent concerner toutes les activités des entreprises soumissionnaires, pour autant qu'elles concourent à la réalisation des prestations prévues par le marché ; que ces dispositions n'ont, en revanche, **ni pour objet ni pour effet de permettre l'utilisation d'un critère relatif à la politique générale de l'entreprise en matière sociale, apprécié au regard de l'ensemble de son activité et indistinctement applicable à l'ensemble des marchés de l'acheteur**, indépendamment de l'objet ou des conditions d'exécution propres au marché en cause ; »

Mais... *To be continued...* TA Dijon, ord., 19 mai 2021...

L'offre économiquement la plus avantageuse



Acheter pas cher ⇒ reporte le coût des nuisances à l'ensemble de la collectivité

Zoom sur les critères environnementaux et sociaux

Il peut s'agir en matière d'environnement :

- Des performances en matière de protection de l'environnement,
- Des performances en matière de développement des approvisionnements directs des produits de l'agriculture,
- Du coût global, d'utilisation ou des coûts tout au long du cycle de vie.

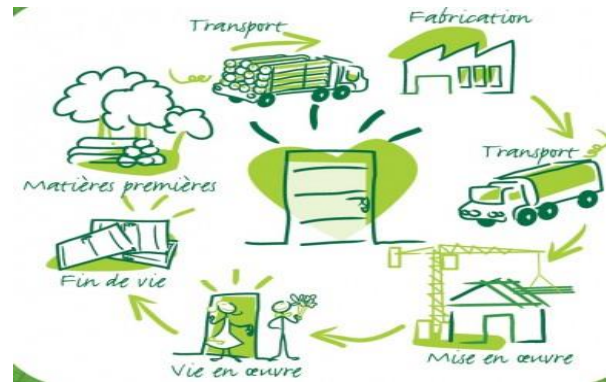
Il peut s'agir en matière de critères sociaux :

- De l'accessibilité,
- De l'apprentissage,
- De la diversité,
- Des conditions de production et de commercialisation,
- De la garantie de la rémunération équitable des producteurs,
- Des performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Les critères environnementaux et sociaux éventuellement utilisés pour juger et classer les offres ne sont considérés que dans la mesure où leur utilisation a pour conséquence d'entraîner l'inscription d'au moins une clause dans le contrat.

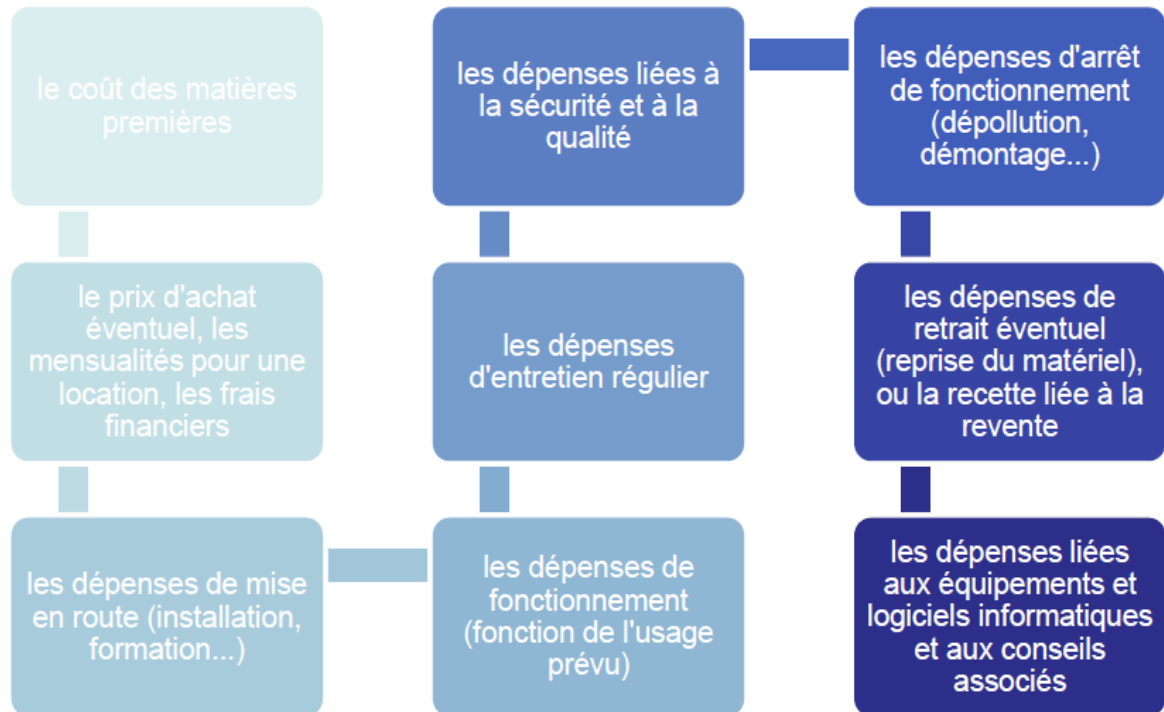
Zoom sur le critère du cycle

Le cycle de vie est l'ensemble des étapes successives ou interdépendantes, y compris la recherche et le développement à réaliser, la production, la commercialisation et ses conditions, le transport, l'utilisation et la maintenance, tout au long de la vie du produit ou de l'ouvrage ou de la fourniture d'un service, depuis l'acquisition des matières premières ou la production des ressources jusqu'à l'élimination, la remise en état et la fin du service ou de l'utilisation



Zoom sur le critère du cycle

Coût total de possession



Zoom sur le critère du cycle

Exemple pour un véhicule



L'achat d'une voiture doit donner lieu à une analyse Coût Total de Possession incluant :



- le prix d'achat,
- le prix de l'entretien,
- le coût au kilomètre parcouru (consommation...),
- le prix de revente.

Exemple de calcul de Coût Total de Possession

$$\begin{array}{l} \text{Coût} \\ \text{Total} \\ \text{de} \\ \text{Posses} \\ \text{sion} \end{array} = \begin{array}{|l} \text{Prix} \\ \text{catalogue} \end{array} + \begin{array}{|l} \text{Prix des} \\ \text{équipements} \\ \text{et options} \end{array} + \begin{array}{|l} \text{Coût de} \\ \text{livraison} \end{array} - \begin{array}{|l} \text{rabais} \end{array} + \begin{array}{|l} \text{maintenance} \end{array} + \begin{array}{|l} \text{pneus} \end{array} + \begin{array}{|l} \text{taxes} \end{array} + \begin{array}{|l} \text{fuel} \end{array} - \begin{array}{|l} \text{Valeur résiduelle de revente} \end{array}$$

Au final, une voiture chère à l'achat pourra se révéler plus économique qu'un modèle plus attractif au départ

Perspectives d'avenir

Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets...

- Prise en compte du développement durable à la détermination des spécifications techniques
- Mise en ligne du Schéma de promotion des achats durables (abaissement du seuil de 100 millions €HT)
- Exigence d'indicateurs précis sur les montants, les contrats, taux réels d'achat publics relevant de l'achat durable etc.
- Ajout de l'environnement dans les conditions d'exécutions (L. 2111-2 Code de la commande publique)
- Lorsqu'un objectif écologiquement responsable est poursuivi par le marché alors une part d'exécution doit impérativement être confiée à une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale agréée (ESUS)
- Utilisation de matériaux biosourcés dans les contrats de la commande publiques visant des prestations de rénovations ou de construction à compter du 1^{er} janvier 2028 ;



LANCEMENT D'UNE DÉMARCHE INTERNE ACHATS CIRCULAIRES AU SEIN DE LA VILLE DE SCEAUX

29 juin 2021



- Sceaux est située dans les Hauts-de-Seine, à 5 km du sud de Paris.
- Elle fait partie du territoire Vallée Sud – Grand Paris et de la métropole du Grand Paris (MGP) avec les communes d'Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff et Montrouge..
- La ville compte 19 975 habitants
- Nombre de marchés : de 40 à 60 par an (en fonction des opérations de travaux)
- 90% des marchés font l'objet d'une négociation



LES PARTICIPANTS DE LA VILLE DE SCEAUX AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU GIP MAXIMILIEN

A la formation d'initiation à la commande publique circulaire et environnementale du 26 et 27 mai 2021

- **Nombre** : 23 participants
- **Provenant de 13 services différents** :
 - le Pôle Transitions et développement local
 - le service Vie scolaire
 - le service Petite enfance
 - le service Séniors
 - le service Restauration-logistique
 - le service Sceaux Info mairie
 - le service Commande publique
 - le service Bâtiment
 - le service Espace public environnement
 - le service Patrimoine et coordination administrative
 - le service Action culturelle
 - le service Action sportive
 - le service Systèmes d'information

Au parcours BTP, démarrage début juillet 2021

- 3 opérationnelles et 3 acheteurs inscrits



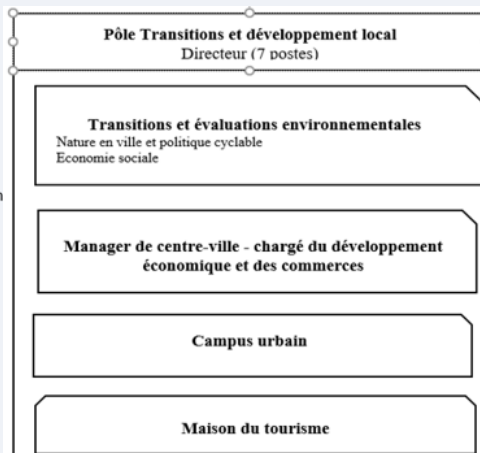
COMMENT MOBILISE-T-ON AUTANT DE PERSONNES ET DE SERVICES EN INTERNE AUTOUR DE CETTE DÉMARCHE ?

Les étapes de mobilisation:

- Un portage politique fort sur le thème de la transition écologique défini en début de mandat avec la création d'un Pôle Transition et développement local

Mandat 2020-2026 **Axe 2 Conduire pleinement la transition écologique**

- ✓ Améliorer la qualité de l'air intérieur/domestique
- ✓ Poursuivre les démarches collectives et citoyennes
- ✓ Implication, participation, mobilisation projets de transition
- ✓ Rénovation énergétique des bâtiments
- ✓ Lutter contre le gaspillage
- ✓ Développer le bio, le local à la cantine et pour les citoyens
- ✓ Aller plus loin sur le nature en ville
- ✓ Poursuivre et innover dans la mobilité douce et active



COMMENT MOBILISE-T-ON AUTANT DE PERSONNES ET DE SERVICES EN INTERNE AUTOUR DE CETTE DÉMARCHE ?

- Une réflexion au sein de chaque direction sur les actions à mener sur cet axe politique
- Le lancement le 11 mars 2021 par le GIP MAXIMILIEN de la mission d'accompagnement des acheteurs publics pour une commande publique plus circulaire-présentation d'un programme d'accompagnement
- Une réflexion au sein du service de la commande publique à élargir cet accompagnement aux services prescripteurs et présentation du programme d'accompagnement du GIP MAXIMILIEN à sa DGA et au directeur du Pôle Transition et développement local
- Portage hiérarchique du projet par la DGA en réunion de direction
- Mobilisation des directeurs et un retour positif des collègues

Une communication interne auprès des collègues pendant tout le processus sur la notion d'achats circulaires



COMMENT MOBILISE-T-ON AUTANT DE PERSONNES ET DE SERVICES EN INTERNE AUTOUR DE CETTE DÉMARCHE ?

Les arguments :

- Anticiper le passage de l'incitation à l'obligation en matière d'achats circulaires
- Passer de la théorie à la pratique, de l'intention à l'action
- Monter en compétences
- Bénéficier dès aujourd'hui des programmes d'accompagnement, une opportunité à saisir
- Bénéficier du service de qualité du GIP MAXIMILIEN et de son réseau



Merci





La Mission Achats Publics Circulaires et Environnementaux

Nos missions

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AUX CLAUSES
CIRCULAIRES ET ENVIRONNEMENTALES



ENVIRONNEMENT

MISSION D'APPUI AU
DÉVELOPPEMENT DES
CLAUSES SOCIALES



SOCIAL



ÉCONOMIQUE

ACCOMPAGNEMENT
AU TOUT DEMAT'



maximilien
LE PORTAIL DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE
EN ÎLE-DE-FRANCE

La MAPCE

• Mission Achats Publics Circulaires et Environnementaux

Faire de l'Île-de-France un territoire exemplaire en matière d'achats responsables en mettant en œuvre un programme qui réponde aux besoins des acteurs de la commande publique.

PROGRAMME SOUTENU ET FINANCÉ PAR :



Direction régionale et
interdépartementale
de l'environnement et
de l'énergie
d'Île-de-France



Une ambition

**Apprendre et co-construire
la commande publique circulaire**

Trois objectifs

1

Accompagner les
acheteurs publics à inté-
grer l'économie circulaire
dans les stratégies d'achat

2

Valoriser les actions
de l'écosystème de
l'économie circulaire
en Île-de-France

3

Développer les liens
entre les acheteurs pu-
blics et les opérateurs
économiques

- Programme pragmatique
et collectif

- Sur 2 ans

- Pour tous les niveaux de
maturité

- En utilisant les
ressources et les réseaux
existants

Plan d'action

Conception diffusion d'outils

Constitution d'un comité technique

Création d'un espace de travail collaboratif

Co-création d'une boîte à outils achats circulaires

Elaboration d'un clausier circulaire

Constitution d'un groupe pilote d'acheteurs

Coordination régionale de l'écosystème

Lien entre les actions de la MACS et la MAPCE

Identification des actions circulaires sur les segments d'achat

Mise en réseau et synergie avec les acteurs régionaux et nationaux

Accompagnement des acheteurs

Formation initiale à la commande publique circulaire

Parcours Bâtiment et Travaux Publics

Parcours Mobilier et fournitures de bureau

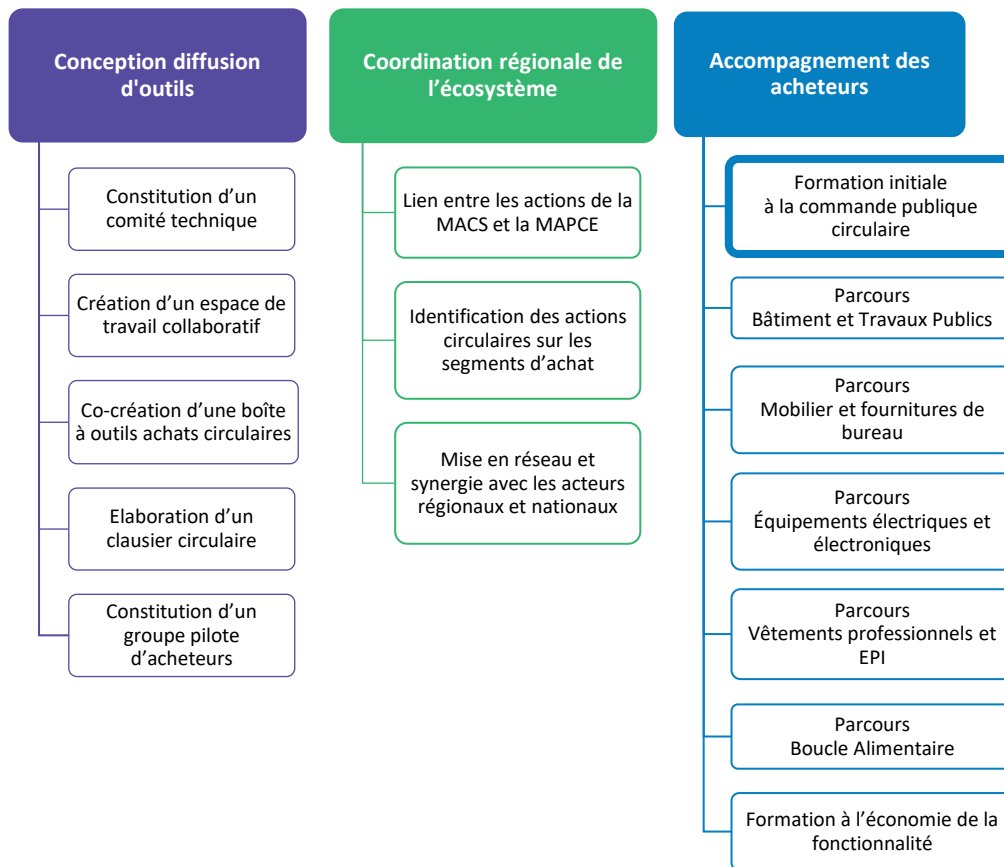
Parcours Équipements électriques et électroniques

Parcours Vêtements professionnels et EPI

Parcours Boucle Alimentaire

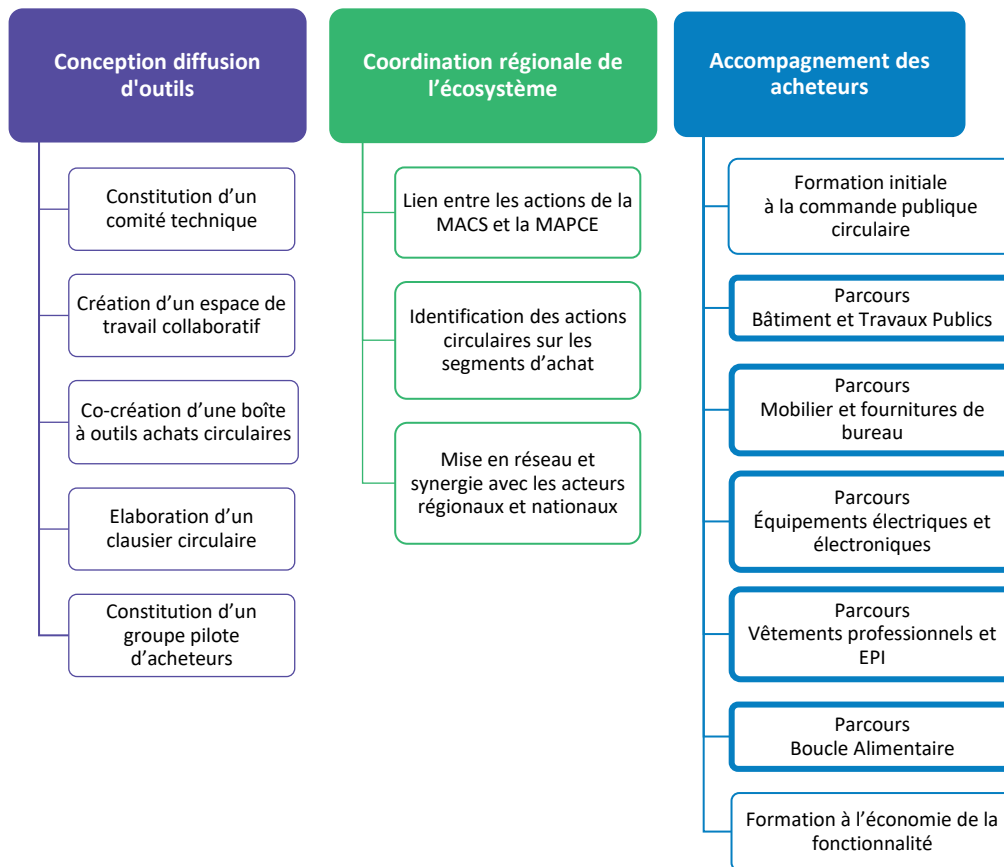
Formation à l'économie de la fonctionnalité

Plan d'action



Acquérir des bases de connaissances solides sur la commande publique circulaire et environnementale

Plan d'action



Maîtriser les enjeux spécifiques à chaque segment d'achat et engager des actions

Formation à la commande publique circulaire et environnementale

Mercredi 26 mai 2021 :

- **09h00 : Accueil et introduction par le GIP Maximilien**
 - Sandrine Bousquet, Directrice Adjointe
 - Manon Porquet, Cheffe de projet MAPCE
- **09h15 : Qu'est-ce que l'économie circulaire ?**
 - Manon Porquet
- **10h00 : Pourquoi s'engager dans une commande publique circulaire ?**
 - Manon Porquet
 - Louise Vidal, Cheffe de projet Achats Responsables au GIP Maximilien
- **11h15 : L'évolution de la prise en compte de l'environnement et de l'Economie Circulaire dans la commande publique**
 - Elisabeth Gelot, Avocat associé chez Skov Avocats



Elisabeth Gelot

Environnement et économie circulaire

Jeudi 27 mai 2021 :

- **09h00 : L'intégration de l'économie circulaire à toutes les étapes des marchés publics (vision, préparation, passation et exécution) : Comment s'y prendre ?**
 - Nicolas Charrel, Avocat associé chez Charrel Avocats
 - François Curan, Juriste au GIP Maximilien
- **11h15 : Retours d'expériences et témoignages d'Acheteurs et présentation du guide opérationnel de la Métropole du Grand Paris,**
 - Acheteurs en cours de sollicitation,
 - Hortense Mourier, Chef de service Développement économique durable
- **12h00 : Intégrer le programme d'accompagnement de la MAPCE**
 - Les 5 parcours : leur déroulement, les actions et le calendrier
 - Les différents groupes de travail
- Questions/Réponses

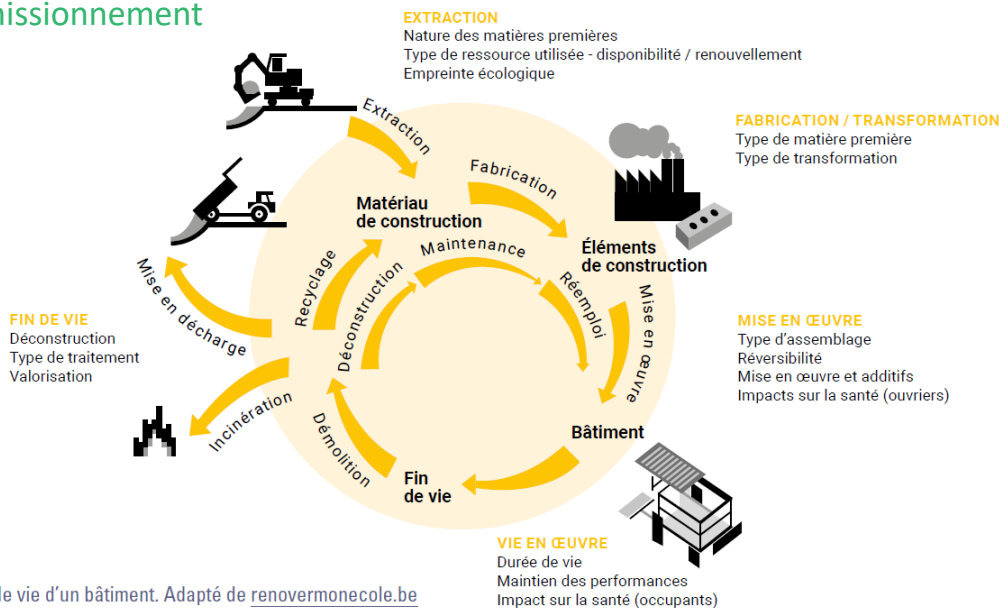


Nicolas Charrel
Avocat associé et
Médiateur

Les Parcours : approche Projet / Cycle de vie

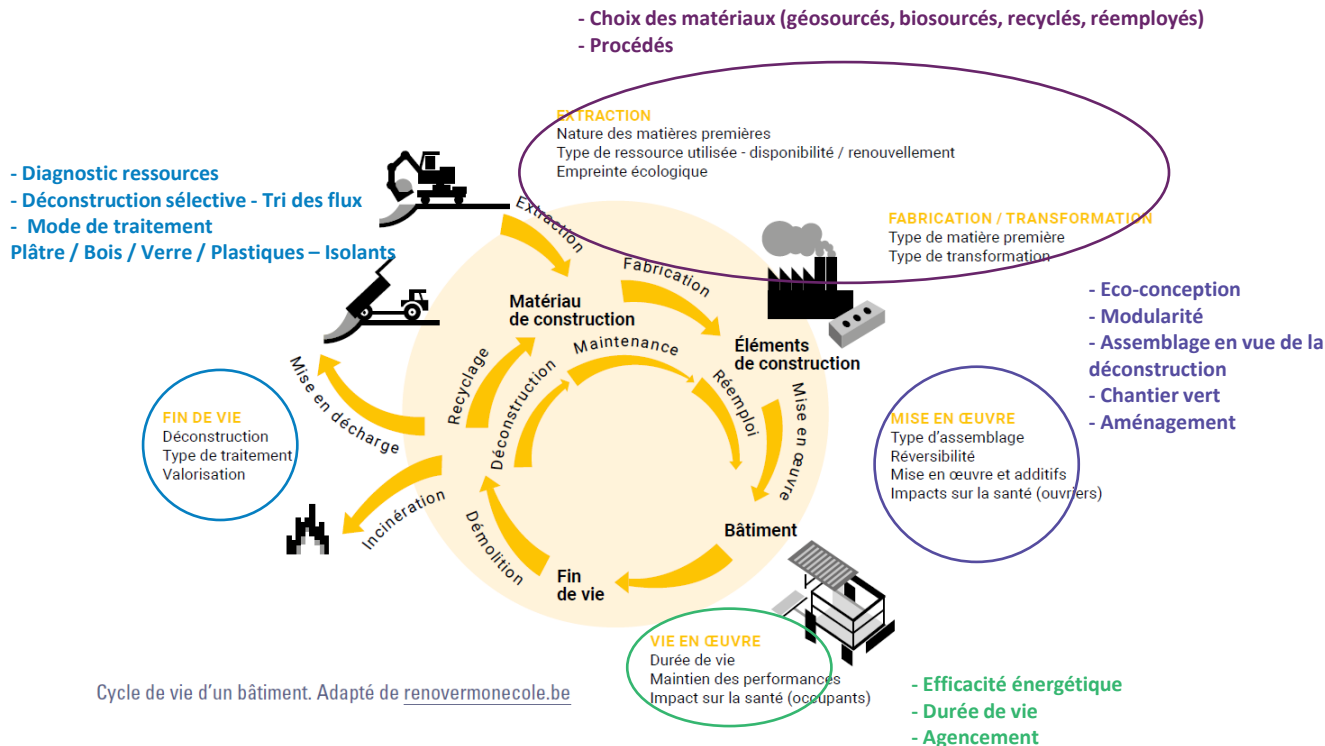
Phase Projet

- Programmation
- Consultation AMO / MOE
- Conception
- Consultation des entreprises
- Commissionnement
- EFC



Cycle de vie d'un bâtiment. Adapté de renovermonecole.be

Exemples d'aspects à considérer



Déroulement d'un Parcours

3 mois

Format	Quantité	Contenu	Estimation fréquence et durée
Webinaire de présentation	1	- Présentation des actions du Parcours - Marchés concernés / Identification des besoins - Partage des ressources - Cartographie des acteurs - Présentation de l'agenda - Formulaires d'inscriptions aux réunions	3h
Réunions d'information et retours d'expérience	5	Parcours d'achat (définition des besoins / sourcing / SPEC / critères de choix / suivi et évaluation) pour la phase projet puis les 4 étapes du cycle de vie	11h (3h sur la phase projet puis 2h par étape du cycle de vie)
Groupes de travail clausier	10	Définition et rédaction des clauses techniques pour ces 5 étapes (projet + cycle de vie)	20h (2 GT x 2h x 5 étapes)
Création de la boîte à outils Ressources	1	- Rédaction de fiches techniques - Veille réglementaire - Valorisation des bonnes pratiques - Partage des actualités / Formations / MOOC > Alimentation en continu via la GED	En continu via la plateforme en ligne dédiée
Conseils Minute	6	Réunions d'échange réunissant un ou plusieurs experts sur des points techniques spécifiques soulevés par les participants	12h (2 par mois x 3 mois x 2h)
Parrainage	6	5 parrains réunissant les expertises juridiques et techniques, échangeant leurs expériences et contraintes	6h (2 par mois x 3 mois x 1h)
Événement de clôture Rencontre Openmap	1	Table ronde – Présentation de la Boîte à outils Pitches d'entreprises – Rencontres acheteurs/fournisseurs	3h + 3h30

Parcours BTP – Les participants

46 inscrits

Fonction

- Acheteur
- Juriste
- Chargé de mission
- Directeur et Responsable de service

Structure

- Centre hospitalier
- Ville
- Intercommunalité
- Département
- Région



34 débutants

10 intermédiaires

2 confirmés

Les prochaines étapes

- **22 et 23 septembre 2021**

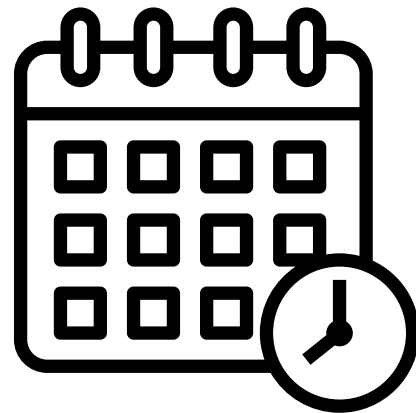
Formation à la commande publique circulaire et environnementale

- **Fin septembre**

Lancement du Parcours BTP

- **Fin octobre**

Lancement du Parcours Mobilier et Fournitures de bureau





Merci de votre attention

CONTACTS

Daniel COISSARD – Directeur

Sandrine BOUSQUET – Directrice adjointe

Louise VIDAL – Cheffe de projet Mission d'Appui au développement des Clauses Sociales, louise.vidal@maximilien.fr

Henriqué Jean Joachim Eurasie, Chargé de Mission MACS, henrique.jjeurasie@maximilien.fr

Manon PORQUET – Cheffe de projet Mission Achat Public Circulaire et Environnemental, manon.porquet@maximilien.fr

François CURAN – Juriste droit public / marchés publics, francois.curan@maximilien.fr

Samuel CHARON – Responsable communication et coordination de l'activité interne

Ambre BLONDEAU – Chargée de communication en apprentissage

Krim HABIBY – Chef de projet administration de la plateforme / formateur

Julie LABOUZ – Gestionnaire comptable

Donna SANANIKONE – Stagiaire juriste

Kaythleen QUISOIR – Stagiaire communication



MISSION ACHATS PUBLICS
CIRCULAIRES & ENVIRONNEMENTAUX

GIP MAXIMILIEN – Portail des marchés publics franciliens

2 rue Simone Veil – 93 400 Saint-Ouen-sur-Seine

01.53.85.72.31 - contact@maximilien.fr

www.maximilien.fr



@GIP_MAXIMILIEN

Vos questions

Atelier Achats Responsables

29 juin 2021

Les programmes MAPCE et MACS sont soutenus et financés par :



Direction régionale et
interdépartementale
des Investissements et
des Territoires
Île-de-France



Direction régionale interdépartementale
des Investissements, des Territoires
des Transports et des Infrastructures (DIRITI)

